

# CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI

## 30/09/2022

### 18h30

## COMPTE RENDU

### ORDRE DU JOUR

- 1 CIMETIERE : Concessions & aménagements
- 2 TERRAINS COMMUNAUX : Ventes, échanges, comoda
- 3 MAITRISE D'ŒUVRE : Entrée de village – ancienne Poste
- 4 AGENCE POSTALE : Remplacements
- 5 RENOUVELLEMENT CONVENTION MEDECINE (Centre de Gestion
- 6 QUESTIONS DIVERSES
  - Travaux d'entretien du tracteur
  - Logements sociaux : Agrément PALULOS COMMUNALE
  - Comoda ARNAUD RANCH
  - Employés municipaux
  - SCOOP SYLVATICA
  - Espace naturel sensible
  - Travaux

### PRESENTS

Patrick de BOISSIEU, le Maire  
Jean-Luc SPLITT le 1° Adjoint,  
Jérôme TALUT le 2° Adjoint  
David IMBERT  
Jean Pierre POUCHAIRET  
Régis RIGONI (arrivé à 20H)  
David TOBIE

#### 1 CIMETIERE : Concessions & aménagements

##### A – AMENAGEMENTS

Des demandes d'acquisition de concessions dans le cimetière nous ont été exprimées auxquelles, en l'état des places disponibles suivant le plan du nouveau cimetière, il n'a pas été possible de répondre.

En effet, lors de la construction, deux catégories de places ont été mises « en attente » pour

- 1 - sépultures liées aux guerres et épidémies : 10 emplacements (1 ou 2 places)
- 2 - l'obligation pour la Commune de réserver des places spéciales (impécunieux ou autres cas spécifiques) : 16 emplacements (1 ou 2 places)

Renseignements pris auprès des Services préfectoraux, il est possible de réduire les places réservées dans chacune de ces catégories.

Une révision du plan de répartition est proposée au Conseil consistant:

- 1 - à supprimer 2 emplacements dans la catégorie des réserves pour pandémie ou guerres, dans le but de faciliter la circulation quand les places seront occupées

2 - à réduire à 6 le nombre des emplacements spéciaux que doit se réserver la Commune

Conclusion : cette proposition offrirait à la population 10 emplacements (pour 2 places chacun°.

Pour décision :

Abstentions : 0

Contre : 0

Pour : 6

#### B – CONCESSIONS

Monsieur Claude SIGALA a demandé à revendre à la Commune sa concession en vue d'acheter, en remplacement, une place dans le Colombarium.

Il est proposé au Conseil de racheter cette concession au prix courant pratiqué par la Commune.

Pour décision

Abstentions : 0

Contre : 0

Pour : 6

#### C – AMENAGEMENTSS

Tenant compte de l'interdiction de l'usage d'entrants pour éliminer les herbes, un test de verdissement sur une partie du vieux cimetière.

Pour avis

#### 2 TERRAINS COMMUNAUX : Ventes, échanges, comoda

La procédure d'intégration des biens vacants est achevée.

Les biens vacants deviennent donc propriété Communale et le Conseil peut maintenant donner suite aux projets d'achat et/ou d'échanges de terrains en attente.

#### A - PRIX DE VENTE

Pour les ventes à venir et pour respecter l'équité des acheteurs potentiels de terrains appartenant à la Commune, il est proposé au Conseil d'établir un tarif suivant la localisation du terrain.

Il est proposé deux catégories :

CATEGORIE 1 : la zone cadastrée A1 qui englobe le village et les terrains proches à l'exception des terrains constructibles classés UAb e UBb du zoning du Plan d'Urbanisme Intercommunal

Dans cette zone il est proposé de choisir entre 1 et 2€/m<sup>2</sup> avec un prix plancher de 100€, quelle que soit la surface vendue

Décision : 2 €/m<sup>2</sup> (deux euros par mètre carré)

Abstentions : 0

Contre : 0

Pour : 6

CATEGORIE 2 : tout le reste du territoire communal sans distinction de nature de sol, de localisation ni de topographie.

Il est proposé de choisir un prix de vente entre 1000 et 2000€/hectare, soit entre 0,1 & 0,2€/m<sup>2</sup> avec un prix plancher de 100€, quelle que soit la surface vendue .

Décision : 0,15 €/ha (quinze centimes d'euros par hectare)

Abstentions : 0  
Contre : 0  
Pour : 6

## B – ECHANGE & VENTES

Forts de cette tarification, il est proposé au Conseil de se positionner sur les projets suivants :

### ECHANGE:

#### Monsieur RIBET

régularisation du chemin de l'Horte : suivant le document d'arpentage :  
à échanger Parcelle A2651 pour une superficie de 09 CA (rabortage de l'ancienne parcelle A275) contre la parcelle A 277 récupérée des biens vacants d'une superficie de 11 CA

Acte administratif fait par la Mairie

Abstentions : 0  
Contre : 0  
Pour : 6

### VENTES:

#### Madame Josette CADENE

à vendre terrain sous le lavoir Parcelle A207 pour une superficie de 52 CA

Le terrain est situé dans la zone de catégorie 1 .

Suivant le tarif précédemment adopté, le prix proposé est: 52 m<sup>2</sup> x 2 = 104 €

La vente peut être conclue par un acte administratif établi par la Mairie

Abstentions : 0  
Contre : 0  
Pour : 6

#### Monsieur Olivier SIVIEUDE

à vendre morceau de ruine à côté de son habitation, Parcelle A160 d'une superficie de 13 m<sup>2</sup>

Le terrain est situé dans la zone de catégorie 1 .

Suivant le tarif précédemment adopté, le prix proposé est : 100 €

La vente peut être conclue par un acte administratif établi par la Mairie

Abstentions : 0  
Contre : 0  
Pour : 6

#### Monsieur Jean-Luc SPLITT

à vendre le jardin vers le Pountet, Parcelle A373 d'une superficie de 450 m<sup>2</sup>

Le terrain est situé dans la zone de catégorie 1 .

Monsieur Jean-Luc SPLITT sort de la salle

Suivant le tarif précédemment adopté, le prix proposé est: 450 m<sup>2</sup> x 2€ = 900€

La vente peut être conclue par un acte administratif établi par la Mairie

Abstentions : 0  
Contre : 0  
Pour : 6

### SCI WILD HORSE RIVER

à vendre suivant leur demande pour leur installation agricole : aux loules les champs, Parcelles B 396 pour 218 m2 et B403 pour 320 m2

Le terrain est situé dans la zone de catégorie 2 .

Suivant le tarif précédemment adopté, le prix proposé est: 100€

La vente sera réalisée par un acte notarié

Abstentions : 0

Contre : 0

Pour : 6

### B - COMODA

Dans le but de compléter et sécuriser leur activité agricole, l'entreprise ARNAUD RANCH a procédé dans la zone des loules à des acquisitions de terrains leur permettant de réaliser le projet des constructions nécessaires à leur activité.

Un Permis de Construire est en cours d'instruction.

Afin de sécuriser l'usage des champs alentour, elle a demandé à la Commune de mettre à leur disposition au travers d'un Comoda certains terrains lui appartenant ou faisant partie des biens vacants récupérés.

Il s'agit des parcelles B785 pour 126 m2, B800 pour 460 m2, B803 pour 635 m2, B807 pour 402 m2.

Il est proposé au Conseil d'établir un contrat de Comoda avec Monsieur Christophe ARNAUD .

Abstentions : 0

Contre : 0

Pour : 6

(20h Arrivée de Régis RIGONI)

### 3 MAITRISE D'ŒUVRE : Entrée de village – ancienne Poste

La « réhabilitation de l'ancienne Poste pour la création d'un logement et la rénovation de la Bibliothèque » fait partie du projet ENTREE DE VILLAGE qui bénéficie des aides de l'Etat, de la Région et du Département.

Pour mener à bien ce projet, il est proposé au Conseil de valider le Contrat de Maîtrise d'œuvre pour une mission complète dite « de base » avec l'architecte Christelle BAILLS

14, rue du Général Ferrier 11260 ESPERAZA.

Montant estimé des travaux 76.000 €HT

Pourcentage des honoraires : 10%

Montant de la mission ; 7.600 €HT (9.120€TTC)

Abstentions : 0

Contre : 0

Pour : 7

#### 4 AGENCE POSTALE : Remplacements

Pour assurer aux usagers de la Poste une régularité du service, il serait utile de disposer d'une disponibilité pour des remplacements ponctuels.

La candidature à cette fonction de Hélène MASSENET est arrivée à laquelle il est proposé de donner suite suivant l'avis du Conseil.

Pour avis : favorable à l'unanimité

#### 5 QUESTIONS DIVERSES

- Travaux d'entretien du tracteur : Suivant le devis DC0331 du 29/09/2022 de MGA pour un montant de 1.730,88 € TTC comprenant les travaux de dépose remplacement des pièces défectueuses et de repose des éléments mécanique , il est proposé au Conseil de valider ce devis .

NOTA : ce devis sera complété par un devis complémentaire pour la fourniture des pièces à changer

Abstentions : 0

Contre : 0

Pour : 7

- Logements sociaux : Agrément PALULOS COMMUNALE : Pour donner suite au projet d'aménagement de 2 logements sociaux dans les locaux de l'ancienne école attenant à la Mairie, il est nécessaire d'obtenir un agrément dit PALULOS COMMUNALE .

Cet agrément permet à la Commune de se constituer bailleur social (au même titre que les organismes HLM).

Cet agrément donne également accès à des prêts spécifiques avantageux pour la réalisation de telles opérations.

Pour obtenir cet agrément, il est demandé une délibération du Conseil Municipal

Abstentions : 0

Contre : 0

Pour : 7

- Employés municipaux  
Départ d'un Agent municipal, le Conseil valide la proposition de s'appuyer sur le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aude pour organiser son remplacement.
- SCOOP SYLVATICA : Un point d'information est fait sur la SCCOP SYLVATICA : « Présent & perspectives ».
- Espace naturel sensible : un Représentant du Département présentera le 25 Octobre aux membres du Conseil Municipal une information sur les « ESPACES NATURELS SENSIBLES » et leur statut particulier.
- Travaux  
FAITS
  - Renfort clôture en partie haute station d'épuration
  - Composteur

- Porte séparative salle du conseil - salle de réunion
- Chemin du cimetière é parvis Mairie travaux CCPA

RESTANT A REALISER

EN REGIE

- Potelet amovible entrée stade / camping cars
- A compléter renfort clôture station d'épuration

EN ENTREPRISE

- Réseaux eau potable et pluvial Empereur & Barri
- Renfort des culées du pont Chemin du Moulin
- Grille porte Eglise
- Réparations de chemins communaux : Tiul fret, En Bos, col de souls, Prat del Rei (devis demandé à l'entreprise ALARY)
- Réseaux eau potable et pluvial Empereur & Barri
- Renfort des culées du pont Chemin du Moulin
- Porte séparative salle du conseil - salle de réunion
- Grille porte Eglise
- Réparations de chemins communaux : Tiul fret, En Bosse, col de Souls, Prat del Rei

L'ordre du Jour étant épuisé,  
La séance est close à 21h

Rédaction : Patrick de Boissieu  
à COUNOZOULS le 11 Octobre 2022